

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 juillet 2020.

Date de la séance : 8 juillet 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 24

Absent avec procuration : 5

Présents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mme Christel MARCHENAY - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/07/08/011

OBJET : Autorisation du Maire à recruter des professeurs de musique contractuels.

Au sein de l'école municipale de musique, deux postes permanents à temps non complet sont à ce jour pourvus par des agents contractuels, dans le cadre de contrats à durée déterminée de droit public, conclus en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, faute d'avoir pu être pourvus par des fonctionnaires. Les contrats en cours des intéressées prendront respectivement fin le 30 juin 2020 et le 31 août 2020.

- ✓ Le premier poste est un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à hauteur de 8 heures par semaine (8/20^{ème}), pour l'enseignement du violoncelle.
- ✓ Le second est un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à hauteur de 13 heures hebdomadaires (13/20^{ème}), avec pour principale mission l'enseignement du piano.

Il vous est précisé que le temps complet des agents relevant du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique est fixé à 20 heures par l'article 3 du décret 2012-437 du 29 mars 2012 modifié, portant statut particulier dudit cadre d'emplois.

Les démarches engagées par la commune en début d'année civile (parution de deux annonces sur le site dédié emploi-territorial.fr) pour tenter de pourvoir les postes en question par des fonctionnaires, à compter du 1^{er} septembre prochain, n'ont pour l'heure pas été fructueuses.

Compte tenu que ces postes devront être pourvus à la prochaine rentrée scolaire pour assurer la continuité du service public, il vous est proposé de suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal réunie le 30 juin dernier et d'autoriser le Maire à recruter sur ces emplois permanents, des agents contractuels dans le cadre de contrats à durée déterminée, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi susvisée et selon les modalités suivantes :

- Recrutement d'un agent du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2020, au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, échelon 2 (IB 399 – IM 362), à temps non complet, à raison de 8 heures hebdomadaires (8/20^{ème}), pour dispenser des cours de violoncelle
- Recrutement d'un agent du 7 septembre 2020 au 31 août 2020, au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, échelon 1 (IB 389 – IM 356), à temps non complet, à raison de 13 heures hebdomadaires (13/20^{ème}), pour dispenser des cours de piano.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.